

statut d'un auteur de logiciel et décryptage de mon mot de passe

Par CHEVET Robert, le 16/01/2012 à 09:06

Bonjour

Je suis actuellement en litige avec un éditeur de logiciel, pour un logiciel que j'ai payé. Faute de pouvoir obtenir de l'aide sur le forum de l'editeur, car fermé depuis le 11/11/11, je me suis dirigé vers au autre forum ou on peut avoir l'aide d'une communauté. Malheureusement les questions posées passent aux yeux de l'éditeur pour du dénigrement. L'acces au forum de cet éditeur m'a été fermé. Dans le même temps une personne s'est connectée sur l'autre forum avec mon identifiant et mot de passe et à effacé mes messages et ce ne sont pas les modérateurs qui l'ont fait. Il y a même eu une tentative sur mon site perso. j'ai donc de fort soupçons. Le fait de décrypter un mot de passe client sur une base de donnée et de l'utiliser sur un autre site est il répréhensible? Je sais je n'aurais pas du mettre le même mot de passe!

Par NorbertD, le 20/02/2012 à 15:33

- 1) Bonjour Robert. Qu'entendez-vous par "statut" d'un éditeur de logiciel?
- 2) Concernant votre mot de passe, tout dépend du règlement du forum sur lequel vous vous êtes inscrit. Il est peut-être inscrit dedans que l'administrateur du forum se réserve le droit d'y avoir accès pour modifier vos messages.
- 3) Enfin, il est vivement conseillé, concernant les logiciels, de se tourner vers des éditeurs connus et reconnus car, comme vous venez d'en faire l'amère expérience, certains mettent la clef sous la porte sans crier gare, et ce en toute légalité. Cela vaut également pour les services en ligne: mieux vaut s'inscrire, par exemple, sur un site reconnu comme fiable comme http://www.gameduell.fr/ plutôt que de confier ses données personnelles à des inconnus, dont les URLs souvent: nomdelediteur.nomdedomainegeneraliste.fr. Cela ne signifie pas qu'ils sont malhonnêtes! Mais il est juste plus sûr d'avoir affaire à des sites connus.